

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET

Elaboration du SRADET **Bilan de la concertation**

ARRET DU PROJET

Sommaire

I. La démarche de concertation.....	4
Le cadre législatif.....	4
Un schéma concerté.....	5
Les modalités de la concertation	8
II. Lancement du processus d'élaboration	10
Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) du 5 octobre 2016.....	10
Le Conseil Scientifique.....	10
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) du 9 janvier 2017	11
Comité partenarial du 10 janvier 2017	11
Journée d'information à l'Association Départementale des Communautés de France (ADCF) du 30 janvier 2017.....	11
Forum Prospective du 15 février 2017.....	11
Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) du 3 mars 2017.....	12
III. Elaboration des objectifs	13
Appel à contribution du 24 janvier au 15 février 2017	13
Les forums thématiques de co-construction des objectifs	14
Forum sur les objectifs - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire	15
Forum sur les objectifs - Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités	16
Forum sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité... ..	17
Les forums d'intégration des schémas existants : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)et Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE).....	18
Forum d'intégration – Les enjeux de la biodiversité à travers l'intégration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans le SRADDET	18
Forum d'intégration – L'intégration du Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) dans le SRADDET.....	18
Comité partenarial du 12 juillet 2017	19
Ateliers « armature urbaine » - septembre 2017	21
Consultation de la population – du 5 septembre au 5 décembre 2017	22
Comité partenarial du 22 février 2018.....	25
Mise en ligne de la version 2 du rapport	25
Ateliers territoriaux- mars 2018.....	25
Comité partenarial du 30 mai 2018	28

Mise en ligne de la version 4 du rapport	28
Contributions hors saisines et consultation	28
L'évolution des lignes directrices, axes, orientations et objectifs suite à la concertation	29
IV. Elaboration des règles	31
1 ^{ère} Saisine des Personnes Publiques Associées pour la formulation de propositions de règles – fin juillet à début novembre 2017	31
Ateliers « règles » - de septembre à novembre 2017	32
2 ^{ème} Saisine des Personnes Publiques Associées pour la formulation de proposition de règles – mai à août 2018	34
Comité partenarial du 7 septembre 2018	36
Mise en ligne de la version 2 du fascicule des règles – 8 septembre 2018	36
Présentation du projet de SRADDET avant arrêt par l'assemblée plénière – 1er octobre 2018	36
V. Présentation du projet de schéma	38
Présentation du projet de schéma au sein d'instances de décisions et lors de réunions techniques	38
Les démarches spécifiques de concertation menées pour les thématiques déchet, numérique et mobilité	40
Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD)	41
Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT)	41
Planification Régionale d'Intermodalité (PRI) et Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT)	42
Les échanges avec les territoires limitrophes	43
Région Auvergne-Rhône-Alpes	43
Région Occitanie	43
VI. En conclusion	44
VII. Annexes	45

I. La démarche de concertation

Le cadre législatif

L'article L4251-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) encadre les obligations régionales pour l'élaboration du projet de schéma et fixe la liste et le rôle des personnes publiques associées (PPA) :

I. – Sont associés à l'élaboration du projet de schéma :

1° Le représentant de l'Etat dans la région ;

2° Les conseils départementaux de la région, sur les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique ;

3° Les métropoles mentionnées au titre Ier du livre II de la cinquième partie ;

4° Les établissements publics mentionnés à l'article [L. 143-16](#) du code de l'urbanisme ;

5° Les collectivités territoriales à statut particulier situées sur le territoire de la région ;

6° Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme mentionnés au premier alinéa de l'article [L. 153-8](#) du code de l'urbanisme ;

6° bis La population. Le conseil régional initie et organise la concertation publique ;

7° Les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité qui ont élaboré un plan de déplacements urbains institué par l'article [L. 1214-1](#) du code des transports ;

8° Un comité composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco-organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement ;

9° Le comité régional en charge de la biodiversité prévu par l'article [L. 371-3](#) du code de l'environnement;

10° Le cas échéant, les comités de massif prévus à l'article 3 de la loi n° [85-30](#) du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Les personnes publiques mentionnées aux 3° à 6° du présent I. formulent des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.

II. – Peuvent être associés :

1° Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ne sont pas situés dans le périmètre d'un établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ;

2° Le conseil économique, social et environnemental régional ainsi que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat ;

III. – Le conseil régional peut consulter le conseil régional des régions limitrophes et tout autre organisme ou personne sur tout ou partie du projet de schéma.

IV. – Le représentant de l'Etat dans la région porte à la connaissance de la région toutes les informations nécessaires, dans les conditions prévues à l'article [L. 132-2](#) du code de l'urbanisme.

La **loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté** a modifié l'article L4251-5 du CGCT et inclut **l'obligation d'associer la population à l'élaboration du projet de schéma via l'organisation d'une concertation publique.**

Les partenaires sont associés à l'élaboration du projet de schéma et consultés sur le schéma arrêté via une saisine des PPA et une enquête publique.

La Région a libre choix pour associer les partenaires à l'élaboration du projet, mis à part la saisine sur les règles.

Un schéma concerté

Afin de jouer pleinement son rôle de mise en cohérence des stratégies d'aménagement, le SRADDET doit s'articuler avec les documents de planification régionaux et infrarégionaux.

Cela implique de mobiliser les acteurs locaux et la société civile lors de la définition, l'élaboration et la mise en œuvre du schéma.

Les modalités de la concertation ont été fixées par la délibération de lancement du SRADDET prise le 3 novembre 2016 et affinées par la délibération du 17 mars 2017 :

- Installer un comité de pilotage interne à l'institution, réunissant les principaux Vice-Présidents et Présidents de commission en charge des domaines traités par le SRADDET
- Dans le cadre d'un comité partenarial d'association (COPART), associer à l'ensemble de la démarche d'élaboration du SRADDET les personnes publiques prévues par les textes législatifs et réglementaires et les personnes représentant la société civile
 - 1) l'Etat,
 - 2) les Métropoles et EPCI compétents en SCoT et PLU,
 - 3) les Départements (pour l'ensemble de la démarche et non pour les deux seules questions des voiries et infrastructures numériques comme le prévoient les textes),
 - 4) les Autorités organisatrices de la mobilité (ayant obligation d'élaborer un PDU),

Au titre des organes de gouvernance:

- 5) la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,
- 6) le Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) en charge de la biodiversité,
- 7) le Comité de massif des Alpes,
- 8) le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER),
- 9) les chambres consulaires régionales (commerce et industrie, agriculture, artisanat et métiers, économie sociale et solidaire),

Au titre de l'aménagement du territoire :

- 10) les établissements publics de l'Etat : notamment l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Opération d'intérêt national Euroméditerranée, l'Opération d'intérêt national Plaine du Var, le Grand Port Maritime de Marseille, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Agence de l'eau, l'Agence régionale de la santé,

Au titre de l'environnement :

- 11) l'Agence régionale de biodiversité,
- 12) les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux,
- 13) le conservatoire du littoral,
- 14) le conservatoire des espaces naturels,
- 15) les associations environnementales agréées membres des instances visées au titre des PPA obligatoires,

Par concertation bilatérale ou forums :

- 16) les Régions limitrophes,

En tant que représentants de la société civile et de la population :

- 17) les syndicats,
- 18) les conseils de développement des territoires ;

- Consulter, autant que de besoin selon l'ordre du jour, d'autres personnes morales directement concernées par le SRADDET ;

- Réunir le comité partenarial autant que de besoin, et au moins à chaque étape de l'élaboration du SRADDET : au moment du lancement de la démarche, sur les objectifs et les règles et sur le projet de schéma avant son arrêt ;
- Prévoir le principe d'une rencontre, à leur demande expresse, spécifique avec chacune des instances de gouvernance ou de consultation associée au SRADDET citées ci-avant ;
- Associer plus spécifiquement pour chacun des schémas ou documents de planification thématiques intégrés au SRADDET également les personnes morales et organes de consultation prévus par les textes législatifs et réglementaires qui ne seraient pas déjà membre du comité partenarial :
 - 19) Le Comité de pilotage du SRCAE est associé à la proposition des éléments du SRCAE à intégrer au SRADDET,
 - 20) Les éléments essentiels de la Planification Régionale des Infrastructures de Transport (PRIT) comme de la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) sont définis et discutés avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité et les principaux acteurs du transport (GPMM, sociétés aéroportuaires, opérateurs du transport...) autant que de besoin ;
- Prévoir des ateliers de travail par famille de domaines, avec les personnes associées les plus concernées par ces domaines :
 - 21) des forums organisés sur les objectifs et le projet régional, ouverts très largement aux PPA du comité partenarial, à la société civile et aux acteurs de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité et des transports,
 - 22) des ateliers thématiques sur la définition des règles, restreints aux personnes publiques obligatoires qui pourront formuler des propositions aux règles et à l'Etat ;
- Confirmer l'appui d'un conseil scientifique pluridisciplinaire d'une vingtaine de membres, scientifiques ou experts. Le conseil scientifique aura pour fonction :
 - 23) d'aider à objectiver, en particulier ce qui est issu des différentes instances de participation mises en place,
 - 24) d'attirer l'attention du Conseil régional par des alertes sur des thèmes ou problématiques qui leur paraîtraient oubliés ou insuffisamment pris en compte,
 - 25) de contribuer par des éclairages et avis autorisés sur des thèmes identifiés ensemble au cours des travaux ;
- Présenter le projet à la Conférence territoriale de l'action publique au lancement du projet les modalités d'élaboration et après l'arrêt du projet pour avis ;
- Rattacher les consultations ouvertes au public des plans et schémas intégrés au SRADDET :
 - 26) le Schéma régional cohérence écologique (SRCE),
 - 27) le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
 - 28) le Schéma régional climat air énergie (SRCAE),
 - 29) la Planification régionale des infrastructures de transport (PRIT)
 - 30) la Planification régionale de l'intermodalité (PRI),

La population n'est pas associée au COPART mais consultée par voie numérique et dans les maisons de la Région.

Les Agences d'urbanisme ont apporté leurs expertises tout au long de l'élaboration du projet de schéma.

LES OBJECTIFS

234 partenaires dont
179 associés de manière volontaire

ASSOCIATION OBLIGATOIRE

- ▶ Représentant de l'État
- ▶ Départements sur les thématiques voirie et numérique
- ▶ Métropoles et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) porteurs de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- ▶ Syndicats mixtes porteurs de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- ▶ EPCI porteurs de SCOT
- ▶ La population
- ▶ Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) compétentes dans l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- ▶ Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- ▶ Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) en charge de la biodiversité
- ▶ Comité de massifs des Alpes

ASSOCIATION VOLONTAIRE

- ▶ Comité Économique Social Environnemental Régional (CESER)
- ▶ Chambres consulaires

CONSULTATION VOLONTAIRE

- ▶ Départements sur toutes les thématiques
- ▶ Régions limitrophes
- ▶ Parcs Naturels Régionaux
- ▶ Parc Naturels Nationaux
- ▶ Établissement Public Foncier
- ▶ Opérations d'intérêt National: Euro méditerranée et Plaine du Var
- ▶ Grand port maritime de Marseille
- ▶ Associations environnementales agréées
- ▶ Agence régionale de la biodiversité
- ▶ Conservatoires du littoral et des espaces naturels
- ▶ Syndicats professionnels
- ▶ Voies navigables de France
- ▶ Conseils de développement des territoires
- ▶ Conseil scientifique
- ▶ Entreprises

LES RÈGLES

ASSOCIATION OBLIGATOIRE

- ▶ Métropoles et EPCI porteurs de PLUi
- ▶ Syndicats mixtes porteurs de SCOT
- ▶ EPCI porteurs de SCOT

ASSOCIATION VOLONTAIRE AUX ATELIERS DE CONSTRUCTION DES RÈGLES

- ▶ Représentant de l'État
- ▶ Départements
- ▶ Parcs naturels Régionaux

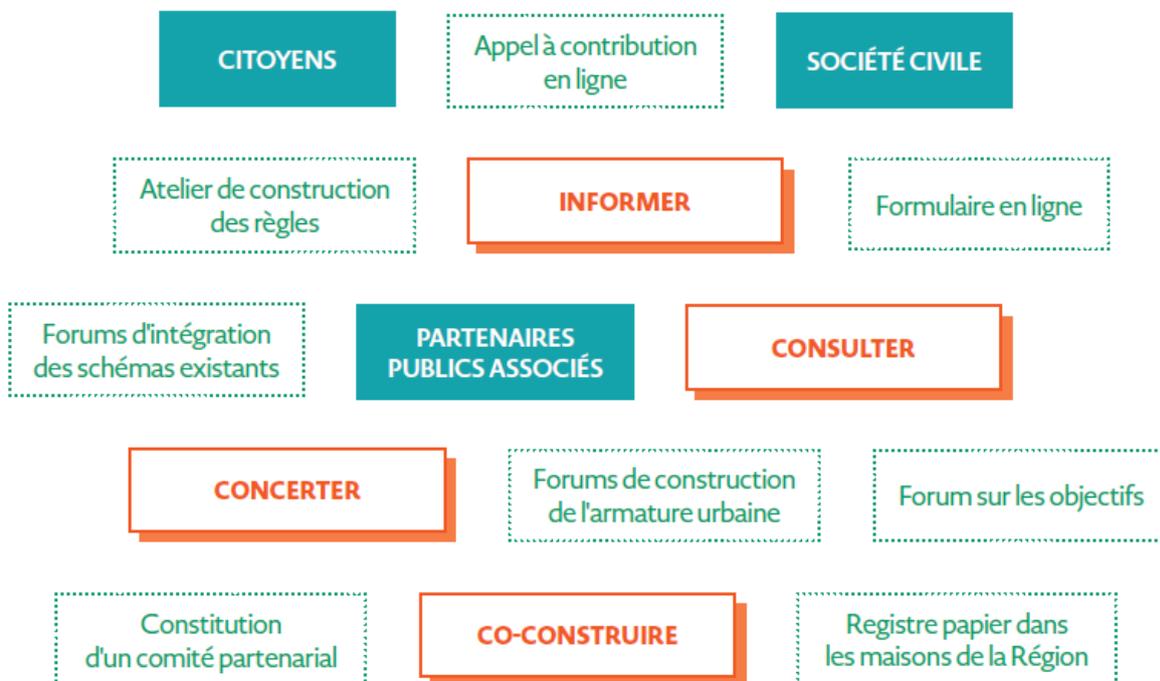
Les modalités de la concertation

Information et concertation sont les méthodes choisies par la Région pour associer les partenaires à l'élaboration de projet.

Une démarche d'information

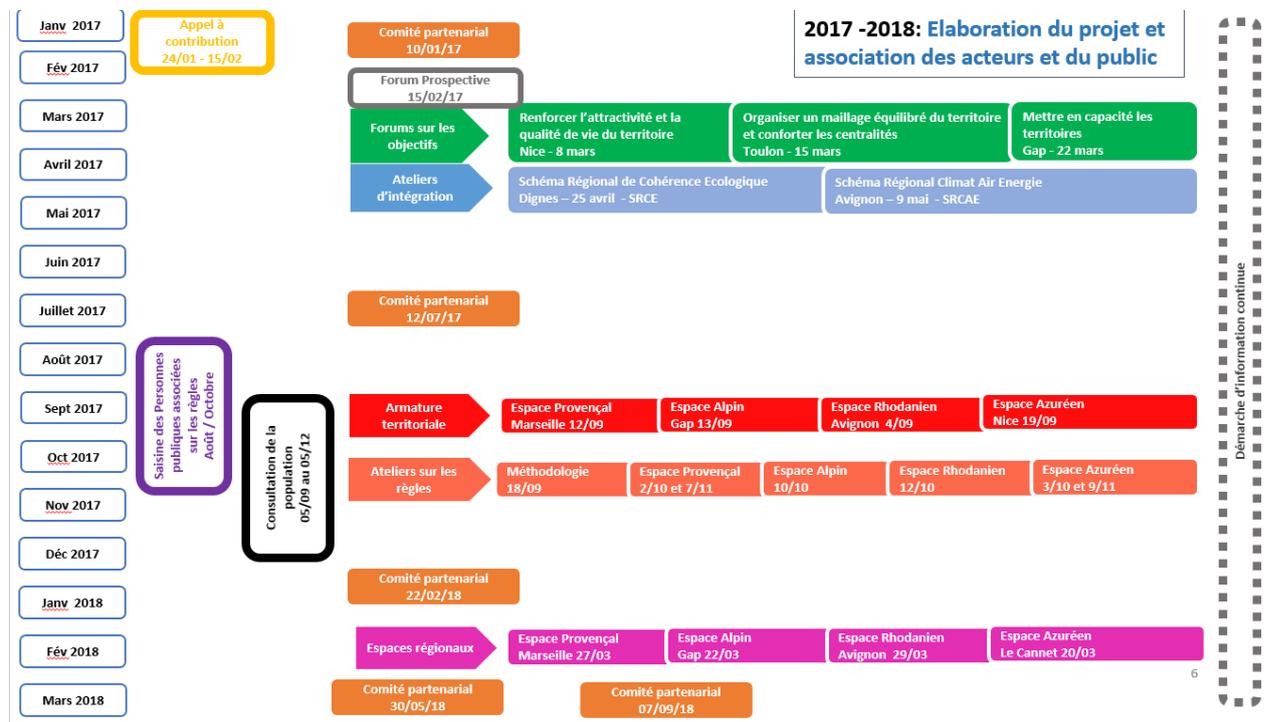
La Région a mis en place différents outils à disposition des partenaires pour les informer de l'avancée de la démarche, des enjeux du territoire et des propositions du projet de schéma :

- ✓ Un site internet mettant à disposition l'information et permettant l'échange
- ✓ Des publications sur l'état des lieux, les enjeux des territoires
- ✓ Des panneaux d'exposition réalisés par les Agences d'urbanisme du territoire régional
- ✓ Des séminaires sur les thématiques prospectives, mobilité et déchets



Une démarche de concertation

Tout au long de l'élaboration du projet de SRADDET, une démarche de concertation et de co-construction avec les partenaires régionaux et la population a été menée.



La Région a choisi d'associer les partenaires via :

- ✓ Un appel à contribution en ligne pour connaître les attentes des partenaires
- ✓ Cinq comités partenariaux pour exposer sa vision régionale d'aménagement du territoire et pour faire connaître l'avancée de l'élaboration du projet de schéma
- ✓ Un forum prospective pour échanger sur les enjeux de la gouvernance et une vision prospective à 15 ans
- ✓ Trois forums sur les objectifs pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs du schéma, au cours desquels a été présentée une exposition itinérante sur les enseignements des travaux des agences d'urbanisme susceptibles d'éclairer les débats
- ✓ Deux ateliers d'intégration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et climat, air, énergie (SRCAE).
- ✓ Deux saisines (une obligatoire et une volontaire) des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- ✓ Huit ateliers armature territoriale pour mettre en débat les espaces territoriaux proposés par le SRADDET
- ✓ Treize ateliers sur les règles en complément de la saisine officielle
- ✓ Une consultation de la population
- ✓ Des démarches spécifiques de concertation dans le cadre de l'élaboration des schémas intégrés au SRADDET ont également été menées : Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD), Planification Régionale d'Intermodalité (PRI), Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT)
- ✓ Une démarche d'informations au cours d'événements et de réunions diverses
- ✓ La mise en ligne des versions provisoires du rapport et du fascicule des règles au fur et à mesure de leur avancée.

II. Lancement du processus d'élaboration

La démarche de concertation pour l'élaboration du SRADDET a débuté dès le lancement du processus d'élaboration du projet de schéma. Des rencontres ont eu lieu très tôt avec les instances partenariales de la Région (Conférence Territoriale d'Action Publique et Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), les membres du comité partenarial et l'Association Départementale des Communautés de France.

L'objectif de ces rencontres étaient de présenter les grands objectifs de la Région pour le SRADDET et la méthodologie choisie pour l'élaboration du schéma.

Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) du 5 octobre 2016

42 participants

La démarche de concertation pour l'élaboration du projet de SRADDET a débuté à l'occasion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 5 octobre 2016.

La CTAP est une instance de dialogue entre les collectivités locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en sont membres sur les grands enjeux liés au développement régional, à l'exercice de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique est composée :

- ✓ du Président de Région,
- ✓ des Présidents des Départements,
- ✓ des Présidents des EPCI de plus 30 000 habitants
- ✓ d'un représentant par département des EPCI de moins 30 000 habitants,
- ✓ d'un représentant par département des communes de plus 30 000 habitants,
- ✓ d'un représentant par département des communes entre 3 500 et 30 000 habitants,
- ✓ d'un représentant par département des communes de moins 3 500 habitants,
- ✓ d'un représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivité des territoires de montagne

La méthode choisie pour l'élaboration du SRADDET a été présentée aux membres la CTAP par Chantal EMEYOD, Conseillère Régionale et Vice-Présidente déléguée aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie de montagne.

Les Départements ont souhaité être associés plus largement que les deux domaines prévus par la loi (art L 4251-5), à savoir les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique.

Suite à cette présentation, la Région a lancé par délibération du 3 novembre 2016, l'élaboration du SRADDET. La demande des Départements a été prise en compte, et la Région les a associés dans la démarche de concertation sur l'ensemble des thématiques.

Le Conseil Scientifique

Un Conseil Scientifique dédié au SRADDET a été mis en place dès le lancement du processus d'élaboration du schéma. Composé d'une quinzaine de membres, issus de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur ou experts (aménagement du territoire, économie, géographie, écologie, transports, habitat, sociologie...), il est en charge de la « veille stratégique », sur les évolutions susceptibles de modifier les grands enjeux du territoire régional.

Il permet d'objectiver la démarche d'élaboration du schéma :

- ✓ en attirant l'attention du Conseil régional par des alertes sur des problématiques qui leur paraîtraient insuffisamment pris en compte
- ✓ en formulant des éclairages et des avis autorisés sur les thèmes identifiés.

Des rencontres avec le Conseil Scientifique ont été organisées en 2016 :

- ✓ 19/10/2016 : présentation du SRADDET
- ✓ 08/12/2016 : préparation du forum Prospective et mise en débat des lignes directrices

Suite à ces réunions, le Conseil Scientifique a produit une note de synthèse concernant les lignes directrices du SRADDET.

Ses membres ont également participé aux forums, COPART(s), ateliers territoriaux et spatiaux de la 1^{ère} phase de concertation pour l'élaboration de la stratégie et des lignes directrices du rapport.

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) du 9 janvier 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental est chargé d'éclairer les décideurs régionaux sur le développement d'une stratégie territoriale efficace par une vision transversale et prospective.

Les grands objectifs du SRADDET ont été présentés aux membres du CESER le 9 janvier 2017.

Comité partenarial du 10 janvier 2017

134 participants et 54 structures représentées

Le Comité partenarial du 10 janvier 2017 a été le 1^{er} des 5 comités partenariaux qui se sont tenus au cours de l'élaboration du projet de SRADDET.

C'est par ce comité qu'a été lancée officiellement la démarche de concertation pour la co-construction du SRADDET.

Au cours du comité partenarial, les objectifs de la Région ont été exposés, ainsi que la méthodologie mise en place pour construire le projet de schéma et les étapes à venir : appel à contribution et forums relatifs à l'élaboration des objectifs.

Roger DIDIER (Conseiller Régional et Vice-président en charge de l'aménagement durable et du logement), Stéphane BOUILLON (Préfet de Région) et Gérard BONNET (Président du CESER) ont chacun présenté leur vision du territoire régional et leurs ambitions à travers le SRADDET.

Les tendances socio-spatiales de la Région ont également été présentées par l'INSEE.

Journée d'information à l'Association Départementale des Communautés de France (ADCF) du 30 janvier 2017

La démarche d'élaboration du SRADDET a été présentée à l'ADCF à l'occasion d'une journée d'information.

Forum Prospective du 15 février 2017

180 participants et 82 structures représentées

Le Forum Prospective a été organisé pour échanger entre universitaires, élus régionaux et partenaires sur les enjeux de la gouvernance et une vision prospective à 15 ans.

- **Les enjeux de la gouvernance:** Hélène REIGNER (chercheuse en urbanisme, membre du conseil scientifique), Roger DIDIER (Vice-Président à l'Aménagement du Territoire et du Logement), Thierry QUEFFELEC (Secrétaire Général aux Affaires Régionales), Chantal EYMEOD (Vice-présidente à la culture, aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie), Yannick CHENEVARD (Vice-Président à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage) et Arlette FRUCTUS (Présidente de la commission Habitat, Foncier et Urbanisme)
- **Prospective sur le numérique:** Emmanuel EVENO (Directeur du laboratoire Solidarités, Société, Territoire) et Françoise BRUNETEAUX (Vice-présidente à l'économie numérique)

- **Prospective sur la mobilité:** Francis BEAUCIRE (Directeur du master urbanisme et aménagement à l'université Paris I) et Maxime TOMMASINI (Président de la commission transport, aménagement du territoire et ports)
- **Prospective sur le changement climatique :** Thierry TATONI (Directeur de l'institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, membre du conseil scientifique) et Anne CLAUDIUS PETIT (Conseillère régionale Commission Environnement, Mer et Forêt)



Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) du 3 mars 2017

57 participants

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'article L4251-5 du CGCT et inclut **l'obligation d'associer la population à l'élaboration du projet de schéma via l'organisation d'une concertation publique.**

Par conséquent, pour se mettre en conformité avec le cadre législatif, la Région propose d'élargir ses modalités de concertation, notamment par **l'élargissement de la gouvernance et l'introduction de la concertation avec la population.**

Ainsi ces nouvelles modalités ont été présentées à la séance du 3 mars 2017 (point 4 : débat sur la méthode de concertation). Ce point portait spécifiquement sur la concertation publique engagée à compter du 10 janvier 2017, son déroulement en cours et ses étapes à venir, mais aussi sur les incidences de la loi du 27 janvier 2017 sur celle-ci.

Suite à ce débat, l'assemblée plénière a adopté la délibération 17-210 du 17 mars 2017 pour apporter un ajustement à la délibération n°16-846 du 3 novembre 2016 afin notamment d'étoffer la liste des personnes publiques associées, de préciser les modalités d'association et les instances mises en place par la Région (COPART, forums, ateliers thématiques, conseil scientifique, Conférence territoriale de l'action publique), d'approuver les modalités de la concertation publique et de préciser les modalités de valorisation des avis donnés par des organisations telles que le CESER et « les territoires citoyens ».

III. Elaboration des objectifs

Les objectifs ont été construits dans une démarche de concertation avec les personnes publiques, les partenaires institutionnels et les habitants de la Région.

La concertation menée a permis d'affiner les 3 grandes lignes directrices votées à l'assemblée plénière du 16 décembre 2016.

Durant 16 mois, de janvier 2017 à mai 2018, la Région a mis en place différents outils pour instituer le dialogue et co-construire le rapport présentant les objectifs du projet de schéma :

- ✓ 1 appel à contribution
- ✓ 3 forums thématiques de co-construction des objectifs
- ✓ 2 forums d'intégration des schémas existants
- ✓ 4 ateliers « armature urbaine »
- ✓ 4 ateliers territoriaux par espace
- ✓ 2 comités partenariaux
- ✓ 1 consultation de la population
- ✓ Les différentes versions du rapport ont été mises en ligne au fur et à mesure, permettant de recueillir contributions et avis des différents partenaires

Appel à contribution du 24 janvier au 15 février 2017

Collectivités territoriales, partenaires institutionnels, associations, opérateurs privés, etc. ont été invités à s'exprimer sur les principales orientations du projet de schéma via un questionnaire mis en ligne du 24 janvier au 15 février 2017.

900 questionnaires ont été envoyés aux partenaires régionaux et 347 réponses reçues. La part des répondants est constituée d'une légère majorité de collectivités territoriales (52%) et de 48 % d'acteurs de la société civile.

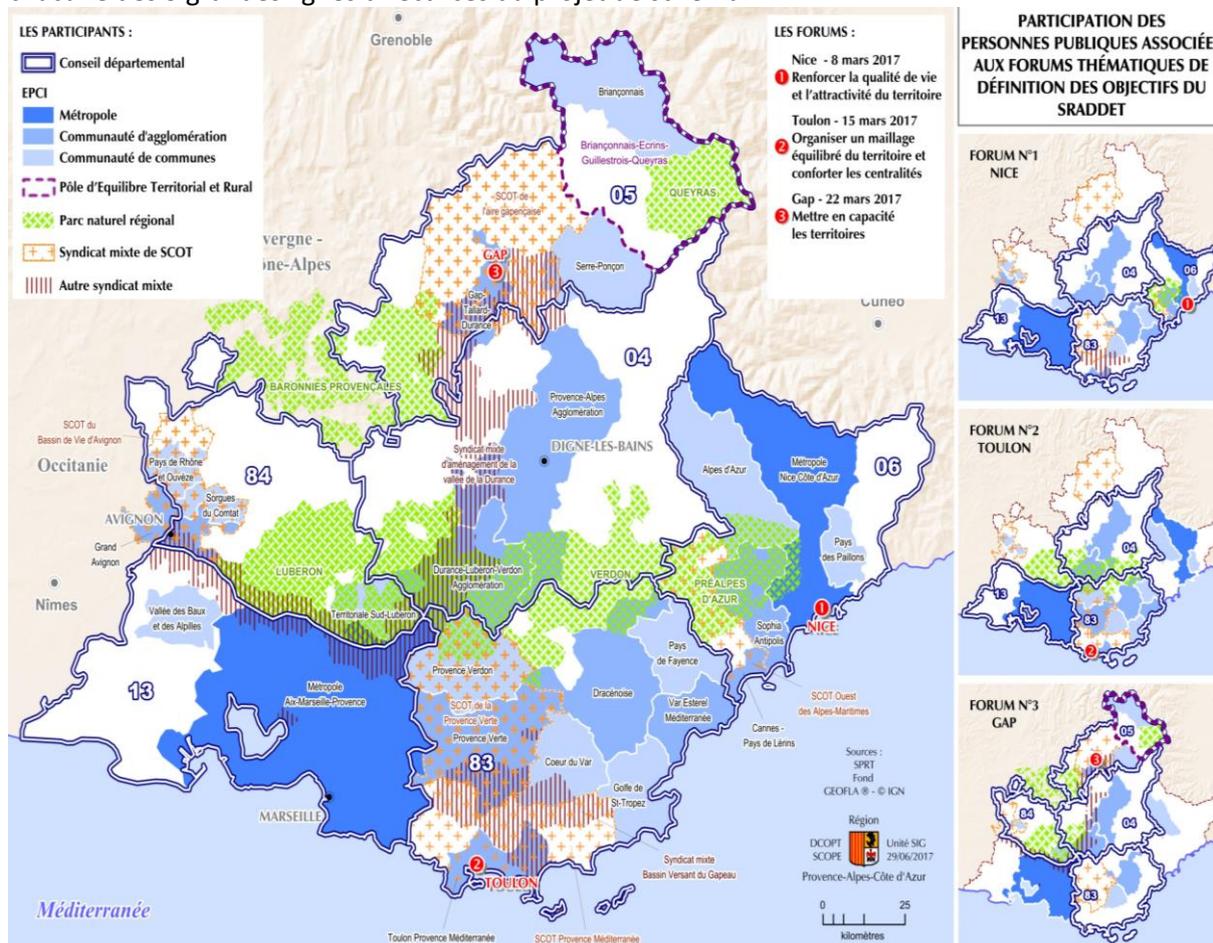
Les réponses au questionnaire ont constitué la base de l'élaboration des objectifs du schéma. Elles ont d'abord permis de hiérarchiser les lignes directrices et orientations du schéma. Puis, des objectifs ont été proposés par les répondants et ont servi de base pour cibler les objectifs à débattre lors des forums de co-constructions des objectifs organisés par la suite.

En synthèse, une adhésion globale autour des grandes lignes directrices proposées et des intentions associées : les trois lignes directrices sont considérées comme stratégiques et prioritaires par les acteurs du territoire.

Les forums thématiques de co-construction des objectifs

390 participants, 163 structures représentées

Trois forums thématiques ont été organisés en mars 2017 en différents lieux du territoire régional. Ils ont permis de présenter et de débattre avec les partenaires sur des propositions d'objectifs pour chacune des 3 grandes lignes directrices du projet de schéma.



Les forums ont été organisés sous forme participative pour permettre le maximum d'échanges et de co-production.

Pour chaque forum, 3 ateliers de travail ont regroupé 9 à 10 tables de réflexion où se retrouvaient une dizaine de participants.

Des tableaux de propositions d'objectifs ont été examinés au sein des ateliers de travail. Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés.

Ces forums ont été un succès : 390 participants se sont mobilisés et ont permis de dégager environ 400 objectifs.

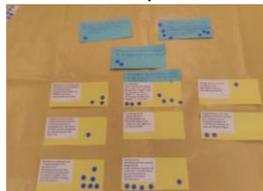
Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés



Forum sur les objectifs - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

8 mars 2017 à Nice - 140 participants et 53 structures représentées

Présidé par Roger DIDER, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et au logement, appuyé par Loïc DOMBREVAL, Président Commission environnement, mer et forêt, et Bernard KLEYNHOFF, Président de la Commission industrie innovation.



- **Orientation 1 « Un territoire à rayonnement international »**

Table 1 : « Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée »

Table 2 : « S'inscrire dans les dynamiques du grand Sud-est et des territoires frontaliers »

Table 3 : « Développer la stratégie économique à rayonnement international »

- **Orientation 2 « Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et développer l'attractivité du territoire »**

Table 1 : « Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources »

Table 2 : « La mobilité durable au service de l'économie et de la qualité de vie »

Table 3 : « Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets pour la qualité de vie et le bien-être »

Table 4 : « Offrir des services numériques performants pour les habitants, les touristes et les entreprises »

- **Orientation 3 « Un aménagement responsable et durable »**

Table 1 : « Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social »

Table 2 : « Favoriser un aménagement durable compatible avec la maîtrise et la gestion des risques (naturels et technologiques) »

Table 3 : « Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique ».

Forum sur les objectifs - Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités

15 mars 2017 à Toulon - 128 personnes présentes et 62 structures représentées

Forum présidé par Yannick CHENEVARD, 7ème Vice-Président délégué à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

Orientation 1 : « Dynamiser et revaloriser les centres villes » - Présidée par Yannick CHENEVARD.

Table 1 : « Redynamiser les villes et centre-bourgs »

Table 2 : « Construire la stratégie d'implantation des activités économiques et commerciales »

Table 3 : « Resserrer l'échelle de la vie quotidienne »

Orientation 2 « Maitriser la gestion de l'espace » - Présidée par Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au logement.

Table 1 : « Maitriser l'étalement urbain »

Table 2 : « Restructurer les espaces périurbains à partir de leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services et les emplois »

Table 3 : « Préserver le foncier agricole, forestier et naturel »

Table 4 : « Qualifier et promouvoir un foncier économique sobre et adapté aux besoins des entreprises »

Orientation 3 « Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux » - Présidée par Robert BENEVENTI, Conseiller régional, Président du syndicat mixte Provence-Méditerranée.

Table 1 : « Promouvoir un développement équilibré du territoire régional et conforter une armature territoriale lisible »

Table 2 : « Choisir des modes de déplacements adaptés aux besoins des territoires »

Table 3 : « Equilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeu pour la Région »



Forum sur les objectifs - Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

22 mars 2017 à Gap - 122 personnes présentes et 48 structures représentées

Forum présidé par Roger DIDIER, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et au logement.

Orientation 1 « Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain »

Présidée par Roger DIDIER

Table 1 : « Conforter le rayonnement des Métropoles »

Table 2 : « Accompagner les stratégies de développement intégré des territoires, en fonction de leurs spécificités »

Table 3 : « Promouvoir l'économie maritime, de la montagne et du littoral »



Orientation 2 « Rechercher les équilibres sociaux, et l'équité territoriale » Présidée par Eliane BARREILLE, Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Table 1 : « Réduire les inégalités sociales et la pauvreté »

Table 2 : « Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance »

Table 3 : « Concevoir les modalités de désenclavement des territoires »

Orientation 3 « Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations » Présidée par Alix ROCHE, Directrice déléguée Connaissance Planification Transversalité

Table 1 : « Prendre en compte la spécificité des territoires »

Table 2 : « Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires »

Table 3 : « Instaurer ou promouvoir de nouvelles modalités de gouvernance ».

Les forums d'intégration des schémas existants : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)

Deux forums se sont tenus sur les enjeux environnementaux et l'intégration au SRADDET des schémas SRCE et SRCAE existants.

Forum d'intégration – Les enjeux de la biodiversité à travers l'intégration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans le SRADDET

25 avril 2017 à Digne-les-Bains - 64 personnes présentes et 33 structures représentées

Ce forum a réuni les acteurs de l'aménagement et de la protection de la biodiversité : membres d'associations environnementales, d'agences d'urbanisme, d'agences de l'Etat, d'entités régionales comme le CESER et des services techniques de la Région.

En grande partie les acteurs présents avaient participé à la co-construction du SRCE approuvé en 2014. Cette rencontre a permis de proposer et débattre collectivement des éléments et dispositions contenus dans le SRCE appelés à être introduits dans le SRADDET, notamment à l'égard de l'outil-clé du SRCE : La « trame verte et bleue » (TVB), dans lequel figurent les continuités écologiques terrestres et aquatiques à préserver.

Le SRCE a vocation à lutter contre les phénomènes d'érosion de la biodiversité, dont les conséquences sont nombreuses pour les écosystèmes. Il contient des objectifs importants afin de lutter contre la fragmentation des habitats, impliquant des protections/restaurations de continuités et réservoirs écologiques, jusqu'à des objectifs d'amélioration du cadre de vie et d'engagement commun sur la voie d'un aménagement durable des territoires.

Forum d'intégration – L'intégration du Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) dans le SRADDET

9 mai 2017 à Avignon - 74 participants et 31 structures représentées

Ce forum a réuni les acteurs institutionnels et associatifs de la thématique climat, air, énergie.

Le forum a donné des chiffres-clefs et mis en avant les enjeux régionaux du climat, de l'air et d'énergie. Des modalités d'intégration du SRCAE dans le SRADDET ont également été proposées.

Comité partenarial du 12 juillet 2017

164 participants et 96 structures représentées

Suite à la démarche de concertation, des nouvelles lignes directrices ont pu être dégagées et présentées par les élus régionaux en comité partenarial du 12 juillet 2017 :

Ligne directrice n°1 « **Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional** », Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission Environnement, Mer, Forêt

Ligne directrice n°2 « **Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau** », Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports

Ligne directrice n°3 « **Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants** », Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

La Région à l'écoute de ses partenaires : l'évolution des lignes directrices et la construction des objectifs suite à la concertation

Ligne directrice 1 (LD 1)

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

1 - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire : *foncier, logement, transport, économie, rayonnement, tourisme, changement climatique, espaces naturels, habitat (garantir l'accès au logement), prise en compte des risques, environnement...*



Comité partenarial du 12 juillet 2017

LD 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 : Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

Axe 3 – Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 – Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

Orientation 2 – Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle

Ligne directrice 2 (LD 2)

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

2- Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités : *structuration du territoire, armature urbaine, lutte contre l'étalement urbain et meilleure gestion du foncier, hiérarchie des dessertes et transports, revitalisation des centres anciens, favoriser les équilibres commerciaux, mixité des activités dans la ville*



Comité partenarial du 12 juillet 2017

LD 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 1 - Une stratégie pour chaque espace territorial

Orientation 2 - Des polarités affirmées au sein de chaque espace

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 - Une inter modalité facilitée

Orientation 2 - Des offres de transports collectifs adaptées et confortées

Orientation 3 - Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

Ligne directrice 3 (LD 3)

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

3- Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité : tenir compte des contrastes, métropoles, ruralité, villes moyennes, littoral, villages, montagne



Comité partenarial du 12 juillet 2017

LD 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Vers des stratégies intégrées des territoires

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

Orientation 2 - Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

Ateliers « armature urbaine » - septembre 2017

4 ateliers, 154 participations et 69 structures représentées

Au cours des ateliers « armature urbaine », la Région a mis en discussion une proposition d'armature urbaine pour chacun des 4 espaces territoriaux identifiés.

L'organisation des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'aménagement du territoire régional a été débattue.

Les membres du comité partenarial ont tous été invités à participer aux ateliers. Les ateliers ont réuni pour :

l'espace alpin : 25 participants, 11 partenaires représentés

l'espace azuréen : 41 participants, 21 partenaires représentés

l'espace rhodanien : 48 participants, 21 partenaires représentés

l'espace provençal : 40 participants, 16 partenaires représentés

Systemes territoriaux



Les échanges :

- Des compléments et remarques : ajouter ou enlever des communes appartenant aux polarités de niveau local et aux polarités de proximité
- Un débat sur les espaces de la part :
 - ✓ des territoires administratifs répartis entre 2 espaces
 - ✓ des territoires qui se sentent à la charnière de 2 espaces
 - ✓ des territoires ruraux qui sont soumis à une forte pression démographique et qui se situent aux portes des métropoles.
- Trois types d'observations ont été formulées :
 - ✓ le risque de créer des frontières entre espaces qui empêcherait d'avoir une vision régionale
 - ✓ la situation du Var qui pour sa partie Ouest est rattachée à l'espace provençal et sa partie Est à l'espace azuréen
 - ✓ la question de territoires frontaliers se reconnaissant dans une double appartenance

D'autres propositions ont été faites par les participants :

- Prendre en compte le tourisme et l'afflux de population correspondante,
- Pouvoir identifier, dans le fond de plan des cartes, les vallées, qui sont un élément essentiel de la vie en montagne
- Représenter certains villages qui jouent un rôle important dans le bassin de vie
- Prendre en compte les régions limitrophes et, pour l'espace azuréen, faire figurer Monaco

Les réponses de la Région

- Les espaces : il ne s'agit pas de délimiter des frontières étanches mais des outils pour cibler des enjeux pour l'aménagement du territoire: repérer les particularités propres à chacun des espaces, faciliter les échanges, le repérage des enjeux de coopération entre polarités et espace à toutes les échelles...
- La méthodologie utilisée ne permet pas de représenter certains villages qui jouent un rôle important dans le bassin de vie
- Les autres propositions sont prises en compte par la Région

Consultation de la population – du 5 septembre au 5 décembre 2017

Dans le but d'élaborer sa stratégie pour un aménagement durable et attractif du territoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné la parole à la population et a organisé une 1^{ère} concertation pour élaborer le projet de schéma.

Ceci, en application de l'intitulé 6^{°bis} de l'article L4251-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la Délibération du Conseil Régional n°17-210 du 17 Mars 2017



The screenshot shows the website of the Provence-Alpes-Côte d'Azur Region. The main navigation bar includes 'Région Provence-Alpes-Côte d'Azur' and a search bar. Below the navigation bar, there are several menu items: 'LA REGION', 'SE FORMER', 'ECONOMIE EMPLOI', 'DEVELOPPEMENT DURABLE', 'AMENAGER LE TERRITOIRE', 'SE DEPLACER', 'VIVRE ENSEMBLE', 'EUROPE ET MEDITERRANEE', and 'AIDES'. The main content area features a news article titled 'Concertation de la population dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)'. The article is dated 'Publié le lundi 7 août 2017'. It includes a photograph of a group of people in a meeting. The text of the article describes the consultation process and the goals of the SRADDET. At the bottom of the article, there is a link to 'En savoir plus sur le SRADDET' and a date 'La concertation se déroulera à partir du mardi 05 septembre 2017 au mardi 05 décembre 2017'.

Un dossier regroupant différentes pièces du projet de schéma a été mis en consultation de façon dématérialisée sur le site internet de la Région et en version papier à l'Hôtel de Région et dans les cinq Maisons de la Région (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse).

Les documents en consultation:

- **Le projet de rapport du SRADDET**
- **Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD)**
- ✓ **L'état des lieux initial du PRPGD** : état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets qui comporte : un inventaire des déchets ; un descriptif des mesures existantes à l'échelle régionale en faveur de la prévention des déchets ; une description de l'organisation de la collecte des déchets ; un recensement des installations et des ouvrages existants qui gèrent des déchets et un recensement des projets d'installation de gestion de déchets
- ✓ **L'évaluation environnementale du PRPGD** : l'évaluation environnementale a pour objectif d'apprécier le plan régional en évaluant la cohérence entre les objectifs et les orientations avec les enjeux environnementaux soulevés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences positives et négatives prévisibles lors de la mise en œuvre du plan, en proposant des mesures pour supprimer, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement. Elle contribue à informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.
- **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**
- ✓ **Le bilan du SRCAE**: adoptée en 2013, la version initiale du SRCAE s'est efforcée de traduire en ambitions volontaristes les enjeux énergétiques qui dominaient. Depuis 2013, de nombreuses évolutions ont eu lieu dans le domaine de l'énergie qui ont conduit à la nécessité de dresser le bilan du SRCAE afin de mettre à jour ses objectifs au vu du nouveau contexte énergétique mais également législatif.
- ✓ **Les objectifs actualisés du SRCAE**: les objectifs actualisés répondent au principe de « PACA à énergie positive en 2050 ». Ce document présente 4 scénarios en faveur des énergies renouvelables, enjeu majeur pour la Région.
- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**
- ✓ Un « **résumé non technique du SRCE** » permet une lecture des principaux éléments du SRCE et de son évaluation environnementale.
- ✓ Le « **Diagnostic et Plan d'action stratégique** » : en complément du résumé, il est le document principal du SRCE. Il comporte : le diagnostic relatif à l'identification, la préservation ou la restauration des continuités écologiques ; les grandes orientations et actions à privilégier (le Plan d'Action Stratégique) ; les modalités de suivi pour accompagner la mise en œuvre, les bases méthodologiques qui ont permis d'aboutir aux résultats présentés.

18 contributions ont été reçues :

6 particuliers

5 via un formulaire informatique disponible sur le site internet de la Région et 1 sur le registre papier de la Maison de la Région du Var :

- 4 résidents du **Var** : Le Cannet-des-Maures, Aiguebelle, Le Lavandou, Le Pradet
- 1 résident du **Vaucluse** : Avignon
- 1 résident des **Bouches-du-Rhône** : Marseille

7 Associations

Var : ASSCV - Association de Sauvegarde des Sites de La Croix-Valmer

Bouches-du-Rhône:

- Eco-relais Côte Bleue Marignane
- Vivre à Gémenos: association de protection de l'environnement

Alpes-Maritimes :

- ASPONA -association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs
- FNE Alpes Maritimes : France Nature Environnement

Associations thématiques :

- Envirobat BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) : professionnels de la construction
- FNE PACA : France Nature Environnement

5 professionnels et chambres consulaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- CCI de Région
- Chambre d'Agriculture de Région
- ENERPLAN : syndicat des professionnels des filières solaires, thermique et photovoltaïque
- ELENGY : professionnel du GNL (Gaz naturel liquéfié)

- 6 contributions sur le territoire du Var
- 2 contributions sur le territoire des Alpes-Maritimes
- 3 contributions sur le territoire des Bouches-du-Rhône
- 1 contribution sur le territoire du Vaucluse
- 6 contributions thématiques d'ordre régional
- Pas de représentation des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

1 contribution a été recueillie sur le registre papier de la Maison de la Région du Var, 13 contributions ont été recueillies par le biais d'un formulaire informatique et 4 contributions par courrier.

En résumé, les contributions montrent un partage de la presque totalité des axes, orientations et objectifs du SRADDET (à quelques exceptions près) de l'ensemble des contributeurs

Des demandes pour traiter plus en profondeur :

- Les déchets
- Le télétravail
- Le transport de marchandise et de voyageurs
- L'offre de mobilité
- La dimension transfrontalière
- Le risque incendie dans les massifs à risque
- La cohésion territoriale entre le littoral et l'arrière-pays
- La ressource en eau
- Le logement
- Le territoire agricole
- Les continuités écologiques
- L'agriculture

Des demandes pour des aides à la mise en œuvre du schéma :

- Un appui en ingénierie
- Un financement des projets portés par les acteurs locaux ou une aide financière à destination des particuliers
- Un dispositif de pression

Des demandes pour un schéma plus « concret », plus « opérationnel »

- Des objectifs territorialisés, chiffrés, temporalisés – pour exemple, une reprise de l'ensemble des objectifs du SRCE et SRCAE
- Définition des termes employés
- Définition des critères retenus
- Priorisation des objectifs

Des propositions pour atteindre les objectifs. Pour exemple :

- Démarche de labélisation « bâtiments durables méditerranéens » dans les opérations d'aménagement
- Encourager la mise en place de diagnostics énergétiques et environnementaux
- Valoriser les matériaux locaux
- Améliorer les connaissances sur les pollutions et leurs origines

- Soutenir les métiers de la transition énergétique
- Soutenir et développer les trains touristiques
- Unifier la tarification des transports sur l'ensemble de la Région
- Prendre en compte les populations saisonnières dans les documents d'urbanisme

Des demandes qui ne relèvent pas de la compétence régionale, mais d'un niveau très local ou, inversement, national

Exemple: incohérence de la vitesse autorisée sur la RD 559

Des demandes diverses, parfois en contradiction. Par exemple :

- Division des participants sur la proposition de découpage du territoire régional en 4 espaces territoriaux (azuréen, alpin, rhodanien et provençal)
- Ne pas voir l'environnement comme une « ressource », les espaces protégés comme une « contrainte » mais avoir une vision « d'enjeu »
- Faire référence aux schémas supra-régionaux de type SDAGE
- Demande de cartes plus nombreuses et plus lisibles
- Eviter les objectifs contradictoires : attractivité démographique, économique et résidentielle en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement
- Démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) est trop anecdotique alors qu'elle devrait constituer le pilier du schéma
- Prendre en compte les continuités écologiques dans les zones blanches (non couvertes par la trame verte et bleue)
- Propositions territorialisées ; par exemple, le rôle international des aéroports de La Môle et du Castellet, le plateau de Signes en tant que grand pôle économique à renforcer
- Interdire le photovoltaïque au sol
- Limiter l'installation d'activités commerciales dans les zones non dédiées
- Valoriser l'activité agricole dans les espaces soumis aux risques naturels

Comité partenarial du 22 février 2018

114 participants et 57 structures représentées

Le comité partenarial a été l'occasion d'une présentation par les services des éléments de la stratégie régionale.

- Les élus régionaux sont intervenus plus spécifiquement sur les thématiques transports et déchets :

Monsieur Philippe TABAROT, Vice-Président à la sécurité, aux transports, aux infrastructures, a présenté l'intégration de la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et de la Planification Régionale des Infrastructures de Transport (PRIT)

Madame Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission Environnement, Mer, Forêt, a présenté l'intégration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

- Le prestataire en charge de l'évaluation environnementale a présenté l'avancée de la démarche.
- Des débats avec la salle ont eu lieu tout au long de la réunion.

Mise en ligne de la version 2 du rapport

Suite au comité partenarial du 22 février 2018, la version 2 du rapport a été mise en ligne.

Ateliers territoriaux- mars 2018

4 ateliers, 165 participations et 75 structures représentées

La Région a organisé de nouveaux ateliers avec chaque espace.

Les ateliers ont été organisés en 3 temps :

Temps 1 : Présentation de l'état actuel des réflexions sur la stratégie régionale et sa traduction dans l'espace concerné

Temps 2 : Analyse des enjeux et problématiques spécifiques de l'espace concerné :

Enjeu démographique et logements

- Au regard des dynamiques constatées et projetées dans l'espace, quelle contribution de l'espace concerné à l'ambition démographique régionale ?
- Quel impact sur les besoins en logements ?

Enjeu consommation économe de l'espace

- La consommation de l'espace est-elle corrélée à l'effort d'accueil de population dans l'espace concerné ?
- Quels impacts de la consommation de l'espace sur les espaces naturels et agricoles dans l'espace concerné ? sur les paysages ?

Enjeux spécifiques à faire émerger

- Cohérence urbanisme-transport
- Accueil du développement économique
- Transition énergétique, potentiel de production d'ENR
- Tourisme
- Gouvernance, coopérations institutionnelles

Temps 3 : Réflexion sur une priorisation des objectifs et une déclinaison territoriale des règles du SRADDET

Les cartes spatialisant les objectifs du SRADDET ont été présentées pour validation, mis en débat et amendement. Des zooms territoriaux ont été présentés.

- Carte et objectif « Affirmer la stratégie urbaine régionale »
- Carte et objectif « Mettre en réseau les centralités »
- Carte et objectif « Réinvestir les centres »
- Carte et objectif « Préserver le socle naturel et paysager régional »
- Carte « Pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques, porteurs de rayonnement régional »
- Carte sur les polarités touristiques

La Région a été à l'écoute de ses partenaires. Suite à ces ateliers, la stratégie régionale a été précisée par une territorialisation plus fine prenant en compte les enjeux spécifiques aux différents espaces.

1/ Stratégie urbaine - rôle des polarités dans l'espace alpin

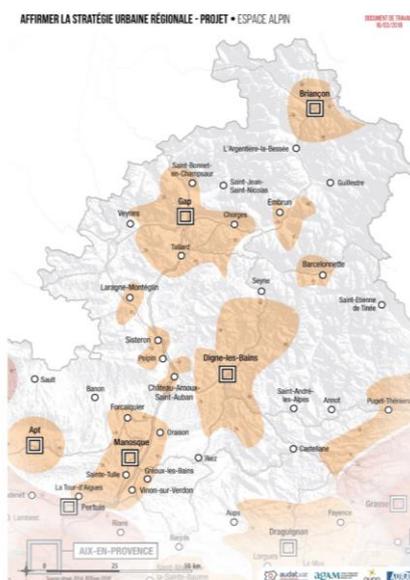
L'ESPACE ALPIN EN CHIFFRES :

40% du territoire régional (SOIT 12.600 km²) et seulement 11% des territoires urbanisés

=> des enjeux fort en matière d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace

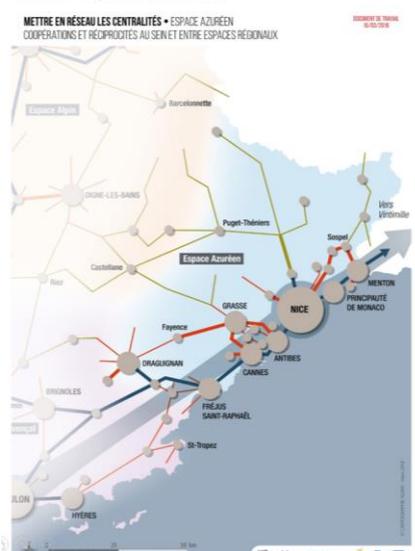
MAIS seulement 305.000 habitants
66.000 emplois salariés privés

SOIT une très faible densité de population (24 habitants / km²) et une encore plus faible densité économique (5 emplois / km²)

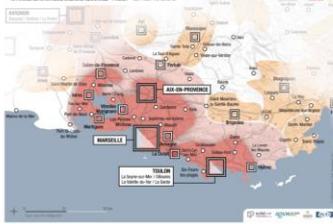


2/ Liens et coopérations dans l'espace azuréen

Zoom espace azuréen



AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET - ESPACE PROVENCAL



Conforter les centralités (L2 - Axi1 - Cx1, 27, 30, 31, 32)

- Centralités métropolitaines :**
 - Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement au Massif Niv. Toulon-Aix-M.
 - Grands centres urbains régionaux**
 - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain pour ceux situés dans les espaces métropolitains
 - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional
 - Centres locaux et de proximité**
 - Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie
- Sillages des métropoles institutionnelles
 Villes principales et secondaires

Spécificités espace provençal

- Au plan régional, c'est **l'espace majeur pour l'accueil du développement** : quelle part de la croissance régionale / autres espaces ?
- **Espace polycentrique**, un réseau dense de centralités
- Un espace riche de **grandes coupures agricoles et naturelles** y compris sur le littoral

REPÈRES
Espace provençal

- 52% de la population et 55% des emplois de PACA
- 22% de la superficie régionale

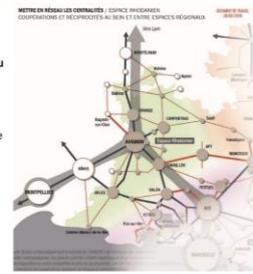
Quels enjeux particuliers ?

- **Coopérations d'intérêt supra-régional entre centralités métropolitaines**, autour des fonctions éditoriales, inscrites dans les réseaux interrégionaux et européens (cf. encadré)

Espace Rhodanien = espace charnière entre la vallée du Rhône et l'arc méditerranéen / liens Italie-Espagne

- Affirmation d'Avignon dans son rôle de porte d'entrée régionale du territoire rhodanien (gare TGV, aéroport)
- Affirmation et complémentarité des ports fluviaux / Structuration / élargissement de l'interland du complexe industriel-portuaire Fos-Marseille
- Optimisation des liaisons ferrées sur les grands axes
- Renforcement des coopérations scientifiques et universitaires

- **Coopérations d'intérêt régional / Développer les liens et complémentarités**
- Entre les centralités métropolitaines et les grands centres urbains régionaux
- Conforter leur rôle de support de développement régional
- Renforcer la complémentarité des équipements et services métropolitains ruraux
- Renforcer les coopérations scientifiques, culturelles et éducatives



Enjeux majeurs de liaisons et de coopérations entre la centralité métropolitaine avignonnaise et les centres urbains régionaux

- Améliorer les liens TER-TER au sein du réseau de villes
- Réaliser les infrastructures routières permettant de mieux relier les centralités (ex/ LEO, contournement Orange, Arles...)
- Accessibilité aux grands équipements structurants métropolitains

Comité partenarial du 30 mai 2018

178 participants et 90 structures représentées

Après des propos introductifs de Madame Eliane BARREILLE, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme, et de Madame Florence LEVERINO, SGAR Adjointe de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les élus régionaux ont présenté les objectifs du rapport par thématique :

1 - La stratégie démographique - David GEHANT, Conseiller régional

2 - Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement - David GEHANT, Conseiller régional

3 - Gestion Economie de l'espace et préservation des terres agricoles - Eliane BARREILLE, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

4 - Protection et restauration de la biodiversité - Jacqueline BOUYAC, Conseillère Régionale déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

5 - Transports, intermodalité et désenclavement numérique - Catherine ROUBEUF, Vice-Présidente de la Commission Transports, infrastructures et ports

6 - La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050 - David GEHANT, Conseiller régional

7 - La gouvernance- Eliane BARREILLE, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

Une présentation des 5 enjeux des règles a été faite par Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance du Territoire :

1. Stratégie d'attractivité et d'aménagement économique
2. Résilience, amélioration de la qualité de vie, promotion de modes d'aménagement exemplaires économes en ressources
3. Mise en œuvre de la stratégie urbaine régionale
4. Maîtrise de l'étalement urbain et préservation des espaces agricoles
5. Adaptation du territoire aux enjeux démographiques, du logement et de la cohésion

Des débats avec la salle ont eu lieu tout au long de la réunion.

Mise en ligne de la version 4 du rapport

Suite au comité partenarial du 30 mai 2018, la version 4 du rapport a été mise en ligne.

Contributions hors saisines et consultation

Tout au long de la démarche et hors démarche de saisine ou de consultation, la Région a reçu des contributions de la société civile (16 contributions) et des collectivités du territoire (16 contributions). Ces contributions ont permis d'affiner les objectifs du rapport.

- ✓ Association Syndical du Canal de Manosque
- ✓ GRT Gaz
- ✓ France Nature Environnement (FNE)
- ✓ RTE
- ✓ EPA Nice Eco Vallée Plaine du Var – contribution n°1
- ✓ Services techniques DREAL
- ✓ GRDF
- ✓ PNR Camargue n°1
- ✓ Promofluvia (SRADDET Auvergne Rhône Alpes)
- ✓ ARS PACA
- ✓ PNR Les Alpilles
- ✓ EPA Nice Eco Vallée Plaine du Var – contribution n°2
- ✓ Conservatoire du littoral
- ✓ Syndicat des énergies renouvelables
- ✓ PNR Camargue n°2
- ✓ EPA Nice Eco Vallée Plaine du Var – contribution n°3

- ✓ Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- ✓ Communauté de Communes Pays des Paillons (CCPP)
- ✓ Communauté de communes Territoriale Sud-Lubéron (COTELUB)
- ✓ Département du Var
- ✓ Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- ✓ Communauté de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles (CC VBA)
- ✓ Communauté de communes du Pays de Fayence
- ✓ Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)
- ✓ Communauté d'Agglomération Terre de Provence Agglomération et Châteaurenard
- ✓ Commune de Sainte Maxime la Sainte Baume
- ✓ Communauté de communes Provence Verdon
- ✓ Communauté d'Agglomération Dracénoise
- ✓ Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes
- ✓ Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
- ✓ Communauté de communes Serre-Ponçon - Val d'Avance
- ✓ Commune de Carnoules

L'évolution des lignes directrices, axes, orientations et objectifs suite à la concertation

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

Axe 3 – Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 - Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone

Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité

Orientation 3 - Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 – Une stratégie urbaine régionale à affirmer

Orientation 2 – Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine régionale

Orientation 1 - Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

Orientation 2 - Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

Orientation 3 - Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Des trajectoires de développement pour tous les territoires

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

Orientation 2 - Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en Région

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

IV. Elaboration des règles

Pendant plus d'un an, d'août 2017 à septembre 2018, la Région a organisé le dialogue avec ses partenaires pour co-construire le fascicule des règles :

- ✓ 2 saisines par courrier des personnes publiques associées
- ✓ 13 ateliers de travail
- ✓ 1 comité partenarial
- ✓ Les différentes versions du fascicule des règles ont été mises en ligne au fur et à mesure, permettant de recueillir contributions et avis des différents partenaires

1^{ère} Saisine des Personnes Publiques Associées pour la formulation de propositions de règles – fin juillet à début novembre 2017

En respect de l'article L4251-5 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Régional du 3 novembre 2017, la Région a saisi par courrier l'ensemble des Personnes Publiques Associées compétentes pour l'élaboration d'un SCOT, d'un PLUi ou d'un PDU. En plus des PPA obligatoires, la Région a sollicité les contributions des Départements de la Région. Soit 37 partenaires obligatoires et 6 partenaires associés de manière volontaire. 23 réponses ont été reçues.

Collectivités saisies	Réponse
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis - CASA	Oui
Communauté d'Agglomération Dracénoise	Oui
Communauté d'Agglomération Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (DLVA)	
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération	Oui
Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM)	Oui
Communauté de communes Alpes d'Azur	
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, source de lumière	
Communauté de communes Cœur du Var	Oui
Communauté de communes du Briançonnais	Oui
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	
Communauté de communes du pays d'Apt-Luberon	Oui
Communauté de communes du Pays de Fayence	Oui
Communauté de communes du Pays des Ecrins	
Communauté de communes du Pays des Paillons	Oui
Communauté de communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	Oui
Communauté de communes Sisteronais-Buëch - Territoire "Motte du Caire Turriers"	
Communauté de communes Territoriale Sud-Luberon (COTELUB)	Oui
Métropole Aix Marseille Provence (AMP)	Oui
Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	Oui

Syndicat Mixte de SCOT Arc Comtat Ventoux	Oui
Syndicat mixte du bassin de Vie d'Avignon	Oui
Syndicat Mixte du Pays d'Arles / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR)	Oui
Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Oui
Syndicat Mixte du SCOT l'Aire Gapençaise	Oui
Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue	Oui
Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes	Oui
Syndicat mixte SCOT interdépartemental Pays Serre-Ponçon - Ubaye Durance	
Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée	Oui
Syndicat mixte SCOT sud Drôme - Sud Est Ardèche - Haut Vaucluse	
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)	
Conseil départemental du Var (83)	Oui
Conseil départemental du Vaucluse (84)	
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (04)	
Conseil départemental des Hautes-Alpes (05)	
Conseil départemental des Alpes-Maritimes (06)	Oui

Ateliers « règles » - de septembre à novembre 2017

En complément de la saisine officielle, la Région a organisé des ateliers de co-élaboration des règles. Les partenaires associés obligatoirement à la formulation des règles, ainsi que les Départements, les Parcs Naturels Régionaux et les représentants de l'Etat (partenaires associés de manière volontaire) ont été invités à participer aux ateliers.

Le 1^{er} atelier s'est adressé aux partenaires de tous les espaces territoriaux de la Région. Il a été l'occasion de présenter le cadre juridique et une méthodologie d'élaboration des règles.

Les 12 ateliers qui ont suivi ont traité les thèmes de transition énergétique, biodiversité, habitat, gestion économe de l'espace et cohérence urbanisme-transport. Ils ont été organisés par « espace territorial » car la Région a souhaité construire des règles respectant les problématiques de chaque territoire.

Les principes retenus pour élaboration des règles

- **Co-construites** avec les acteurs des territoires
- **Sélectives et ciblées** (tous les objectifs ne font pas l'objet de règles)
- **Hétérogènes** du fait de la nature des domaines à traiter dans le SRADDET
- **Encadrées** par l'obligation de ne pas alourdir les charges récurrentes des EPCI et la prise en compte des normes supérieures
- **Incitatives** plutôt que contraignantes
- **Lisibles, concises** pour permettre l'appropriation de tous
- **Modulées** et adaptées aux 4 espaces territoriaux et à l'armature territoriale
- **Mesurables** car pouvant être évaluées à partir d'indicateurs connus et répertoriés

Les ateliers ont permis pour chaque thématique de faire ressortir des principes de règles qui font consensus.

13 ateliers : 1 atelier général et 12 ateliers thématiques et par espace
4 espaces : alpin, azuréen, provençal, rhodanien
3 Thématiques:
1/transition énergétique
2/ biodiversité
3 /habitat, gestion économe de l'espace et cohérence urbanisme-transport
309 participations

Les règles qui font consensus - Thématique Transition énergétique

- Viser la neutralité énergétique dans le cadre de toute nouvelle opération urbaine et dans les espaces d'intensification urbaine (quartier de gare, ZAE...).
- Prioriser la production d'électricité solaire photovoltaïque par un développement en priorité sur les espaces anthropisés : grandes toitures, ombrières sur parking...
- Identifier, justifier et valoriser le potentiel de développement des ENR et énergies de récupération en fonction des besoins actuels et futurs.
- Tendre vers zéro passoire énergétique pour l'habitat et le tertiaire
- Anticiper et prendre en compte les impacts du changement climatique dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.

Les règles qui font consensus - Thématique biodiversité

- Identifier et préciser dans les documents d'urbanisme une TVB (trame verte et bleue) à une échelle appropriée et en cohérence avec les territoires voisins.
- Définir les orientations et préconisations en matière de rétablissement, de maintien et d'amélioration de la fonctionnalité écologique des milieux nécessaires aux continuités écologiques.
- Concevoir et construire des projets d'aménagement et d'infrastructures en intégrant dès la conception, les continuités écologiques.
- Favoriser la mise en transparence des infrastructures linéaires au regard de la fonctionnalité écologique.
- Intégrer des objectifs en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des ressources dans les projets d'aménagement et d'équipements.
- Accord des participants pour différencier les espaces interstitiels convoités par l'urbanisation porteurs d'enjeux transversaux et les espaces dégradés pourtant supports de la TVB qui sont dépourvus de gestionnaire.

Les règles qui font consensus - Thématiques eaux souterraines, milieux aquatiques et zones humides

- Concevoir les projets d'aménagement sans augmenter les pressions sur les milieux naturels et en évitant les risques de pollution ou de dégradation de la qualité des ressources en eau superficielles ou souterraines.
- Faire de la disponibilité en eau une condition de définition du projet de territoire sur le court et le long terme, en prenant en compte tous ses usages.
- Optimiser l'utilisation des ressources locales, avant le recours à de nouveaux transferts d'eau, en engageant des programmes de maîtrise de la demande, d'économies d'eau et de recours à des ressources alternatives.

Les règles qui font consensus - Thématique aménagement du territoire

Le SRADDET ne doit pas se substituer aux SCOT, ni descendre à une échelle trop fine

Gestion économe de l'espace

- Un choix à faire entre une approche chiffrée ou une approche qualitative visant à limiter la consommation foncière
- Charte des qualités agronomiques des sols notamment agricoles
- Règles de densité sur certaines parties du territoire

Cohérence urbanisme mobilité

- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à l'existence d'une desserte performante
- Définir dans les SCOT les espaces les plus propices au développement urbain (ceux desservis par les TC)
- Imposer des densités minimales de construction en particulier près des gares et pôles d'échanges
- Identifier les aires d'influences des gares et PEM pour déterminer les territoires de référence pour les transports (rabattement et optimisation des mobilités douces)

Revitalisation des centres urbains

- Inciter les EPCI à développer des stratégies intégrées de revitalisation des centres urbains
- Favoriser l'implantation des centres commerciaux et services dans les centres-villes
- Faut-il un moratoire sur les nouveaux centres commerciaux ou les conditionner à l'élaboration d'un diagnostic préalable au regard des vacances ?

Habitat

- Quantifier l'objectif de logement à l'échelle des espaces
- Territorialisation de l'objectif qualitativement

2^{ème} Saisine des Personnes Publiques Associées pour la formulation de proposition de règles – mai à août 2018

De manière volontaire, la Région a réalisé une seconde saisine sur les règles afin de recueillir les avis sur une première version du fascicule des règles. Les mêmes PPA saisies à l'occasion de la première saisine ont été sollicitées, ainsi que six nouveaux partenaires :

- La Métropole de Toulon qui n'était pas créée lors de la 1^{ère} saisine
- 5 autres PPA (n° 37 à 41) ont été rajoutées pour couvrir l'intégralité du territoire régional et associer de manière anticipée les intercommunalités susceptibles de mettre en place un projet de SCOT pendant la validité du SRADDET

Au total, 42 personnes publiques ont été saisies et 28 réponses ont été reçues.

Collectivités saisies	Réponse
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis - CASA	Oui
Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Communauté d'Agglomération Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (DLVA)	
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération	
Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM)	Oui
Communauté de communes Alpes d'Azur	Oui
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, source de lumière	Oui
Communauté de communes Cœur du Var	Oui

Communauté de communes du Briançonnais	
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	
Communauté de communes du pays d'Apt-Luberon	Oui
Communauté de communes du Pays de Fayence	Oui
Communauté de communes du Pays des Ecrins	
Communauté de communes du Pays des Paillons	Oui
Communauté de communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	Oui
Communauté de communes Sisteronais-Buëch - Territoire "Motte du Caire Turriers"	Oui
Communauté de communes Territoriale Sud-Luberon (COTELUB)	Oui
Métropole Aix Marseille Provence (AMP)	Oui
Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	Oui
Syndicat Mixte de SCOT Arc Comtat Ventoux	Oui
Syndicat mixte du bassin de Vie d'Avignon	Oui
Syndicat Mixte du Pays d'Arles / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR)	Oui
Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Oui
Syndicat Mixte du SCOT l'Aire Gapençaise	
Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue	Oui
Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes	Oui
Syndicat mixte SCOT interdépartemental Pays Serre-Ponçon - Ubaye Durance	Oui
Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée	Oui
Syndicat mixte SCOT sud Drôme - sud est Ardèche - Haut Vaucluse	
Communauté de communes Guillestrois Queyras	
Communauté de communes des Lacs et Gorges du Verdon	
Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon	
Communauté de communes Jabron, Lure, Vançon, Durance	
Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagnes de Lure	
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Oui
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)	Oui
Conseil départemental du Var (83)	Oui
Conseil départemental du Vaucluse (84)	Oui
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (04)	Oui
Conseil départemental des Hautes-Alpes (05)	Oui
Conseil départemental des Alpes-Maritimes (06)	Oui

Comité partenarial du 7 septembre 2018

195 participants et 120 structures représentées

Le comité partenarial a été l'occasion de présenter le projet de fascicule des règles finalisées.

La présentation des règles a été faite en deux temps :

1/ Présentation des règles spécifiques à la stratégie régionale d'aménagement du territoire par les élus régionaux :

- Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique - Philippe VITEL, Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région
- Concilier attractivité et aménagement durable du territoire - Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission biodiversité, développement durable, parcs naturels régionaux et mer
- Mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace - Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au logement

2/ Présentation de l'intégration des schémas dans le fascicule des règles (le socle de règle imposé par la loi) par les services techniques de la Région :

- Déployer une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et tous les territoires : intégration du PRI PRIT
- Conforter la transition énergétique, vers une Région neutre en carbone : intégration du SRCAE
- Conforter la transition environnementale, vers une économie de la ressource : intégration du SRCE
- Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD

La présentation des incidences des règles sur l'environnement a également été présentée par Ecovia, le prestataire en charge de l'évaluation environnementale du projet de schéma.

Mise en ligne de la version 2 du fascicule des règles – 8 septembre 2018

Suite au comité partenarial du 7 septembre 2018, la version 2 du fascicule des règles a été mise en ligne.

Présentation du projet de SRADDET avant arrêt par l'assemblée plénière – 1er octobre 2018

Préalablement à l'arrêt du projet en assemblée plénière du 19/10/18, Renaud MUSELIER Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Député européen a souhaité présenter le projet de SRADDET dans son ensemble, la stratégie poursuivie et rappeler les messages clés du schéma qui constitue une stratégie d'avenir des territoires de la Région :

- L'enjeu démographique : « Redonner une attractivité au Sud »
- L'enjeu de la consommation de l'espace : « Nous n'avons pas une région de rechange »
- L'enjeu de la reconquête des centres-villes : « Trop de nos centres villes dépérissent »
- L'enjeu du logement : « Chacun doit pouvoir se loger et loger ses enfants dans notre région »
- L'enjeu de la transition énergétique et écologique : « changer notre modèle de développement pour préserver nos enfants »
- L'enjeu de la mobilité des transports et de l'intermodalité : « redonner un souffle à notre région »
- L'enjeu des déchets et de l'économie circulaire : « ne pas laisser en héritage à nos enfants une région poubelle »

Ont participé à cette rencontre, Monsieur Pierre Dartout, Préfet de Région ainsi que tous les invités des COPART et ateliers SRADDET : présidents d'EPCI, CESER Comité de massif, CRB, Comité consultatif déchet, AGORA, services de l'Etat DREAL DDT, préfecture et sous-préfecture, agences d'urbanisme, PNR, Grands opérateurs, EPFR, EPA, chambres consulaires, les maires des centralités identifiées dans la stratégie urbaine régionale
La presse locale et nationale était également présente.

V. Présentation du projet de schéma

Présentation du projet de schéma au sein d'instances de décisions et lors de réunions techniques

Tout au long de l'élaboration du projet de SRADDET, la Région a associé les partenaires impactés par la mise en œuvre du schéma. En plus des démarches de co-construction des objectifs et règles, 28 réunions d'information et d'échanges ont été organisées auprès d'instances de décision et lors de réunions techniques sur des thématiques du SRADDET :

Thématique	Date	Manifestation	Présentation
PRPGD	11/06/2018	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (CCESPRPGD)	Présentation des objectifs du SRADDET
PRPGD	14/12/2017	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (CCESPRPGD)	Présentation des espaces territoriaux
PRPGD	23/02/2018	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (CCESPRPGD)	Avis de la Commission sur le projet de plan et le rapport environnemental
PRPGD	12/04/2018	Commission Déchet du CESER	
PRPGD	Septembre à octobre 2017	1 réunion par Département avec les élus EPCI	
PRPGD	Mai à juin 2018	1 réunion par espaces territoriaux avec les élus EPCI	
Numérique	14/06/2018	Commission régionale de stratégie numérique	Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire insérée au sein du SRADDET
SRCAE	25/06/2018	Journée Réseaux de chaleur	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	26/06/2018	Club PCAET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	22/06/2018	Interparc Energie	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET

SRCAE	28/06/2018	Journée Porteurs de projets Photovoltaïque	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	14/05/2018	Comité partenarial du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	23/03/2018	Journée CRET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	17/04/2018	Assemblée Plénière CRIGE	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	07/09/2017	Interparc Energie	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	16/10/2017	Commission Hydroélectricité	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	06/06/2017	Atelier Energie SRADDET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	02/12/2016	Club PCAET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
SRCAE	22/06/2017	Club PCAET	Présentation des objectifs énergétiques intégrés au SRADDET
Biodiversité	22/06/2018	Comité Régional de Biodiversité (CRB)	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	09/01/2017	CESER	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	14/03/2018	CESER	Présentation des objectifs du SRADDET
Général	19/06/2018	Journée de formation aux commissaires enquêteurs	Présentation du SRADDET
Equilibre des territoires/D ésenclavem	25/06/2018	Commission Permanente du Schéma Interrégional du Massif Alpin (SIMA)	Présentation des objectifs du SRADDET

ent des territoires ruraux			
Général	05/10/2016	CTAP	Présentation de la méthode d'élaboration du SRADET
Général	03/03/2017	CTAP	Débat sur la méthode de concertation publique
Général	17/04/2018	CTAP	Intégration du PRPGD et mise en cohérence des projets de conventions territoriales d'exercice concerté (CTEC) avec le SRADET
Général	02/10/2018	Forum du Réseau rural de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Présentation des enjeux ruraux dans le SRADET
Agriculture et forêt	30/01/2018	Rencontre des 6 chambres départementales d'agriculture	Présentation du SRADET et focus sur les objectifs agricoles et forestiers

Des démarches de concertation spécifiques ont été menées lors de l'élaboration du PRPGD, de la PRI et de la PRIT. Les documents sont à disposition sur le site internet de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

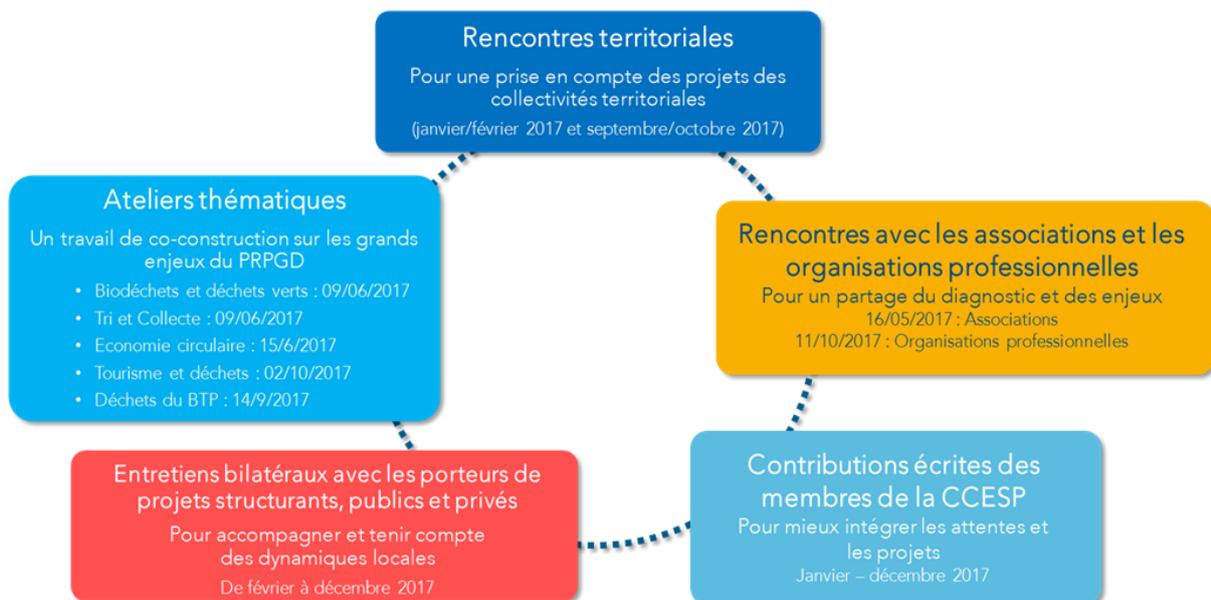
Les démarches spécifiques de concertation menées pour les thématiques déchet, numérique et mobilité

En parallèle de la démarche spécifique de concertation sur le projet de SRADET, des démarches de concertation ont été menées dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD), de la Planification Régionale d'Intermodalité (PRI), de la Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et de la Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT).

Les livres blancs de la concertation du PRPGD et des Transports sont disponibles sur le site internet de la Région.

Plan Régional de Protection et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Dans le cadre de l'élaboration du PRPGD, la concertation s'est traduite via des rencontres, ateliers, entretiens bilatéraux et contributions écrites des partenaires.



Une consultation des PPA a également été menée du 15 avril au 16 août 2018 (cf. annexe)

Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT)

La SCANT fixe les objectifs et la feuille de route de l'aménagement numérique en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en relation les infrastructures de réseaux, les usages et les services numériques. Elle constitue le volet numérique du SRADDET.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, l'Etat et la Région portent l'élaboration de la Stratégie avec l'ensemble des Départements et en associant étroitement les territoires.

Deux diagnostics portant d'une part sur l'aménagement numérique et d'autre part sur les usages et services numériques ont été établis et soumis à concertation de décembre à janvier 2018.

Planification Régionale d'Intermodalité (PRI) et Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT)

D'octobre 2016 à octobre 2017, des Assises Régionales des Transports ont été menées dans le cadre de l'élaboration des PRI et PRIT. L'objectif étant de prendre en compte la parole citoyenne et de recueillir les expressions de tous les acteurs du territoire.

48
réunions

3300
personnes mobilisées

800
contributions
1900 avis thématiques



> Des réunions publiques dans les 6 territoires départementaux



> Des cafés usagers dans les gares



> Une expérience originale : la conférence citoyenne



> Des réunions de travail avec les acteurs associatifs et économiques



> Des réunions de coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité durable



> Des échanges avec les élus et représentants régionaux

Les échanges avec les territoires limitrophes

Dans la même démarche de concertation, la Région a organisé des échanges avec la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** le 11 juillet 2018 et avec la **Région Occitanie** le 19 septembre 2018.

L'objectif étant d'échanger sur la méthodologie d'élaboration et sur les stratégies d'aménagement choisies par les Régions.

Les échanges ont fait ressortir que les SRADDET constituent des nouveaux outils pour amorcer une collaboration entre Régions dans le domaine de l'aménagement du territoire sur les moyen et long terme.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cette échange a permis d'aborder les problématiques de fond et de méthodologie que pose, pour chaque Région, l'élaboration du Schéma.

Sur la méthodologie, les difficultés d'élaboration ont été discutées : délais de réalisation très courts au regard des exigences attendues, complexité des paramètres à intégrer...

Sur le fond, il ressort que le SRADDET, nouvel outil de planification, devrait permettre d'améliorer et de faire évoluer les pratiques en matière d'aménagement du territoire, obligeant à l'analyse transversale et globale de domaines généralement traités de manière indépendante les uns des autres.

Sur le plan spatial a été mise en avant la dimension transrégionale de certaines problématiques couvertes par le schéma, comme les continuités écologiques, les transports, les déchets ou encore la qualité de l'air, qui ne peuvent être abordées ou traitées dans le cadre des seules limites administratives régionales.

Les échanges avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes seront renouvelées afin d'approfondir les moyens de travailler ensemble et de mettre en œuvre au-delà des cadres déjà existants des approches concrètes, pour une meilleure cohésion territoriale et spatiale entre les deux régions.

Région Occitanie

Les échanges avec la Région Occitanie ont été d'ordre technique : elles ont porté sur les méthodes respectivement mises en œuvre pour l'élaboration des SRADDET en l'absence de modèle de référence.

Il a été décidé de poursuivre les échanges pour que les enjeux communs et partagés soient traités de manière concertée entre les deux régions.

VI. En conclusion

Document de planification stratégique et prescriptif, le SRADDET a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux. C'est un schéma coconstruit. Pour garantir une bonne prise en compte des enjeux par territoire et une appropriation du schéma, la Région a souhaité consulter plus largement que ce qu'impose la loi les personnes publiques associées et la société civile (à travers les associations et les syndicats).

C'est aussi un schéma négocié au sens où les métropoles et les EPCI compétentes en matière de SCOT et de PLU(I) ont pu formuler des propositions de règles générales, à deux reprises.

Ainsi, depuis fin 2016, les modalités de la concertation se sont déclinées à travers :

- une démarche continue d'information et d'échanges à travers le portail de la connaissance, sur le site Internet de la Région
- l'appel à contribution en ligne auprès de 900 participants
- 5 comités partenariaux
- 3 forums pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs, un forum prospective
- 2 ateliers d'intégration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE).
- la saisine obligatoire et la saisine facultative des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- 8 ateliers pour mettre en débat les espaces territoriaux du SRADDET
- 13 ateliers sur les règles
- 28 présentations du SRADDET au sein d'instances de décisions et réunions techniques
- la consultation préalable de la population

La démarche de concertation menée tout au long de l'élaboration du projet de schéma a été un succès. Elle a permis d'associer les partenaires publics obligatoires, la société civile et la population. Les échanges ont permis de faire évoluer les objectifs et règles du schéma.

Au total :

- ✓ 33 rencontres SRADDET organisées par la Région : comités partenariaux, forums, ateliers
- ✓ 29 présentations du SRADDET au sein d'instances de décisions et lors de réunions techniques
- ✓ 250 structures engagées dans la démarche de concertation
- ✓ Plus de 450 contributions
- ✓ Un total de 60 rencontres qui ont réuni plus de 3000 participants.

VII. Annexes

1 – Tableaux de présence des partenaires aux comités, forums et ateliers

2 – Ordres du jour, présentations, listes des présents et compte-rendus des comités et ateliers

Comité partenarial n°1 du 10 janvier 2017

Forum Prospective du 15 février 2017

Forum sur les objectifs

Forum du 8 mars 2017 à Nice « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »

Forum du 15 mars 2017 à Toulon « Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Forum du 22 mars 2017 à Gap « Mettre en capacité les territoires »

Ateliers d'intégration des schémas existants

Atelier du 25 avril 2017 à Dignes sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Atelier du 9 mai 2017 à Avignon sur le Schéma Régional Climat Air Energie

Comité partenarial n°2 du 12 juillet 2017

Ateliers sur l'armature urbaine

Atelier du 4 septembre 2017 à Avignon sur l'espace rhodanien

Atelier du 12 septembre 2017 à Marseille sur l'espace provençal

Atelier du 13 septembre 2017 à Gap sur l'espace alpin

Atelier du 19 septembre 2017 à Nice sur l'espace azuréen

Atelier sur les règles

Atelier du 18 septembre 2017 sur la méthodologie

Ateliers du 2 octobre et du 7 novembre 2017 sur l'espace provençal

Ateliers du 3 octobre et du 9 novembre 2017 sur l'espace azuréen

Atelier du 10 octobre 2017 sur l'espace alpin

Atelier du 12 octobre 2017 sur l'espace rhodanien

Comité partenarial n°3 du 22 février 2018

Ateliers par espaces régionaux

Atelier du 22 mars 2018 à Gap sur l'espace alpin

Atelier du 20 mars 2018 au Cannet sur l'espace azuréen

Atelier du 27 mars 2018 à Marseille sur l'espace provençal

Atelier du 29 mars 2018 à Avignon sur l'espace rhodanien

Comité partenarial n°4 du 30 mai 2018

Comité partenarial n°5 du 7 septembre 2018